

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

 $C - N^{\circ} 3435$

23 décembre 2015

SOMMAIRE

Benet Luxembourg S.A164839	Dax S.à r.l	164865
Camping International S.A164841	Delek-Belron Luxembourg S.A	164867
Cape Cod SA	Délices des Mers S.à r.l	164855
Caramence	Delphirica Investments S.à r.l	164865
Caravela Fund	Demessy Investment S.A	164867
Caravela Fund	Dessine-Moi un Jardin Sàrl	164868
Carolux s.à.r.l	DETEGO Group S.A	164868
Cavaletti S.à r.l	Deutsche Oel & Gas S.A	164865
Cavaletti S.à r.l	DFR SARL	164872
Caves Maia S.à r.l	Diamond I Sicav	164873
Censi SP S.à r.l	Diamond I Sicav	164873
Chartinvest S.A	Dibelux S.à r.l	164866
Chartinvest S.A	Dimage S.A	164873
China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à	Ditco Participations S.A	164874
r.l	DMB Holding S.A	164851
Cidron SuperPay S.à r.l	Domulux S.A	164874
Clareant European Direct Lending (Levered)	Dream GP S.à r.l	164867
Fund II (GBP) SCSp	DWS ACCESS Wohnen Holding 1 S.à r.l	164873
Clareant European Direct Lending (Levered)	DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l	164874
Fund II SCSp	Easypet S.àr.l	164877
Claremont Holding S.à r.l	Eco Nolet S.à r.l	164878
Claremont Resort Hotel S.à r.l164839	EDC Luxembourg S.à r.l	164879
Claremont Restaurant Partners S.à r.l164851	Elba Lux S.à r.l	164875
Clio Holding S.A	Ellipsys Mosaïc S.à r.l	164879
CM Coiffure S.à r.l	Elyseum Holding S.A	164875
Cocteau S.A	Enterprise Systems Technologies S.à r.l	
ColCastor Holding S.à r.l	Enterprise technologies S.à r.l	
Colman Investments S.à r.l	European Cooling 1 S.à r.l	164875
Colony Luxembourg S.à.r.l	European Senior Secured Fund SICAV-SIF	
Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l.		164876
	European Senior Secured Fund SICAV-SIF	
Constantin Beteiligungsgesellschaft AG164840		
Creative Laser Wood S.A	European Senior Secured S.à r.l	
Crossover Prod S.à r.l	Financière de la charcuterie	
Data Center S.C.A	Friday Street Mezzanine I S.à r.l	
Data Center S.C.A	Global InfraCo S.à r.l	164876
Data Services S.C.A	Incho Group Sàrl Soparfi	164841

SERVICE CENTRAL
LÉGISLATION

Multilateral Trade SPF S.A	Sideral Holding & Cie S.A	.164837
Olaregen Research Holdings164856	SIG Combibloc Holdings S.C.A	.164838
Reba Capital Investments S.C.A SICAR 164842	Sweet Break S.à r.l	.164869
Reba Investment Opportunities S.C.A SI-	TMF 777 A SCSp	.164872
CAR164842	Whale Bay S.A	.164850
Santanday Tálásammunisations S.A. 164940	·	



China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.307.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mrs Aïcha CISSE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the notary to document:

- 1) That China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prenamed, is the sole shareholder of China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Françis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2680 of 26 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.307 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in place of the undersigned notary on 28 August 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2) That the capital of the Company is set at five hundred and twenty-five million six hundred and sixty-eight thousand three hundred and twenty-six Euro (EUR 525,668,326) represented by five hundred and twenty-five million six hundred and sixty-eight thousand three hundred and twenty-six (525,668,326) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of two hundred and sixty-one million one hundred and forty-four thousand eight hundred and sixteen Euro (EUR 261,144,816) to raise it from its present amount of five hundred and twenty-five million six hundred and sixty-eight thousand three hundred and twenty-six Euro (EUR 525,668,326) to seven hundred and eighty-six million eight hundred and thirteen thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 786,813,142) by the creation and the issue of two hundred and sixty-one million one hundred and forty-four thousand eight hundred and sixteen (261,144,816) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and paying up

Thereupon, China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two hundred and sixty-one million one hundred and forty-four thousand eight hundred and sixteen (261,144,816) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate value of two hundred and sixty-one million one hundred and forty-four thousand eight hundred and sixteen Euro (EUR 261,144,816) by a contribution in cash of the amount of two hundred and ninety-seven million United States Dollars (USD 297,000,000) converted into two hundred and sixty-one million one hundred and forty-four thousand eight hundred and sixteen Euro (EUR 261,144,816) at the applicable conversion rate of USD: EUR = 1.1373: 1 as at 12 October 2015 published by the European Central Bank, evidence of which was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

"6.1. The corporate capital of the Company is fixed at seven hundred and eighty-six million eight hundred and thirteen thousand one hundred and forty-two Euro (EUR 786,813,142) represented by seven hundred and eighty-six million eight hundred and thirteen thousand one hundred and forty-two (786,813,142) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand two hundred Euro (EUR 7.200,-).



There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

 $WHEREOF, the \ present\ notarial\ deed\ was\ drawn\ up\ in\ Luxembourg, on\ the\ day\ named\ at\ the\ beginning\ of\ this\ document.$

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, said person signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, une société anonyme, constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par Madame Aïcha CISSE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter:

- 1) Que China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prénommée, est l'associé unique de China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Françis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2680 du 26 octobre 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.307 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentaire en date du 28 août 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2) Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq millions six cent soixante-huit mille trois cent vingt-six euros (525.668.326 EUR) représenté par cinq cent vingt-cinq millions six cent soixante-huit mille trois cent vingt-six (525.668.326) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.
- 3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante et un millions cent quarante-quatre mille huit cent seize euros (261.144.816 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-cinq millions six cent soixante-huit mille trois cent vingt-six euros (525.668.326 EUR) à sept cent quatre-vingt-six millions huit cent treize mille cent quarante-deux euros (786.813.142 EUR) par la création et l'émission de deux cent soixante et un millions cent quarante-quatre mille huit cent seize (261.144.816) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et libération

Ainsi, China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prénommée, représentée comme susmentionné a déclaré souscrire à deux cent soixante et un millions cent quarante-quatre mille huit cent seize (261.144.816) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et d'une valeur totale de deux cent soixante et un millions cent quarante-quatre mille huit cent seize euros (261.144.816 EUR) par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions de dollars américains (297.000.000 USD) converti en deux cent soixante et un millions cent quarante-quatre mille huit cent seize euros (261.144.816 EUR) au taux de conversion applicable de USD: EUR = 1,1373: 1 du 12 octobre 2015, publié par la Banque Centrale Européenne, la preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"6.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-six millions huit cent treize mille cent quarante-deux euros (786.813.142 EUR) représenté par sept cent quatre-vingt-six millions huit cent treize mille cent quarante-deux (786.813.142) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés"."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. CISSE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015174277/129.

(150193832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Cidron SuperPay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Lux-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.452.

Les statuts coordonnés au 18 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015174278/11.

(150193178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Sideral Holding & Cie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.968.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 06 juillet 2015:

Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140, à la fonction d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Riccardo Gaspare RIZZI, expert-comptable, demeurant au 17, Via XXIV Maggio, I-24100 Bergamo, aux fonctions d'Administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d'Administration.
- Le Studio commerciale e fiduciario Michele Romerio, Via Motto Gandioni, 24, CH-6582 Pianezzo à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIDERAL HOLDING & CIE S.A.

Référence de publication: 2015174744/22.

(150193234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (GBP) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.540.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé et associé commandité de la Société, Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., a changé et doit se lire désormais comme suit:

- Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (GBP) SCSp

Signature

Référence de publication: 2015174279/16.

(150193550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.541.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé et associé commandité de la Société, Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., a changé et doit se lire désormais comme suit:

- Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II SCSp

Signature

Référence de publication: 2015174280/16.

(150193552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

SIG Combibloc Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.000.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.823.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 juin 2015 que:

- Le mandat de Mme Salla Komulainen en tant que gérant A de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016,
- Le mandat de Mr Jean Lemaire en tant que Gérant A et Président de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016,
- Le mandat de Nigel Wright en tant que gérant B de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016,
- Le mandat de Christian Dam-Rasmussen en tant que Gérant B de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
- Le mandat de la Société PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174745/22.

(150193363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Claremont Resort Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.736.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174281/9.

(150193356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Colman Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.923.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174282/10.

(150193449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

ColCastor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.052.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1314 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174286/9.

(150193660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Benet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 60.925.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11.09.2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société BENET LUXEMBOURG S.A. réuni le 11.09.2015 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

- 1. Révocation de la société Benet Handelsgesellschaft m.b.H, de son poste d'administrateur.
- 2. Nomination de Monsieur Pisa Vladislav, né à Prague (République Tchèque), le 09.03.1968, demeurant à CZ-15500 Prague 5, Stodulky, Brdickova c.p. 1917/9, République Tchèque, au poste d'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
- 3. Renouveler le mandat d'administrateur à la société BENet Praha spol, s.r.o., jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
- 4. Renouveler le mandat d'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle à Monsieur Vladimir Beno, demeurant au 70 Jehuda Hajamit, IL-6803573 Tel Aviv, Israël, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
 - 5. Révocation de la société AACO S.à r.l. de son poste de réviseur d'entreprise.
- 6. Nomination de la société Fiduciaire Di Fino & Associés S.à r.l. ayant son siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg sous le N° B103178, au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Fait à Luxembourg, le 11.09.2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015174948/26.

(150194084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.



Constantin Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174287/9.

(150193041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Creative Laser Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.551.

Extrait des résolutions des décisions des actionnaires de la société en date du 10 octobre 2014

Il résulte des dites résolutions:

- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de Madame Catherine Hellard avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de la société ATTIS PROMOTION S.A., avec siège social au East 54 th Street, Mossfon Building, Panama City, Panama avec effet immédiat
- Nomination au poste d'administrateur unique de la société avec effet immédiat, de Monsieur Michel Fauquet, résident à 100, rue Mouzin B 7390 Wasmulë, La date d'expiration du mandat sera l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015174289/19.

(150193653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Santander Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.271.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 septembre 2015 que:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière pour un mandat d'une durée de six ans:

- M. Hugues Baudenet d'Annoux, né le 13 novembre 1948 à Paris, France, demeurant professionnellement au 4, avenue Krieg, CH-1208 Genève,
- M. le Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, né le 29 avril 1955 à Anvers (BEL) demeurant professionnellement Chalet Panoramic 8, 51 Route de la Résidence, CH-1884 Chesières (Villars), Suisse, et
- Mme Isabel Christina Santos Chonas, née le 26 février 1952 à Bucaramanga, Colombie, demeurant professionnellement 4, avenue Krief, CH-1208 Genève,

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d' une durée de six ans:

- la société INTERAUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs, des délégués à la gestion journalière et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015175406/26.

(150194554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.



Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, 1, Um Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015174290/12.

(150193694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Cape Cod SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 84.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 26/10/2015.

Pour CAPE COD SA

Référence de publication: 2015174291/11.

(150193733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Incho Group Sàrl Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.748.

Generalversammlung vom 23.10.2015

ERSCHIENEN SIND:

- 1.- Herr Ingolf ERB, Kaufmann, beruflich wohnhaft in L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf alleiniger Gesellschafter und Geschäftsführer der INCHO Group Sarl Soparfi und alleiniger Geschäftsführer derselbigen.
 - 2.- Herr Christos ATHANASIADIS, Diplom-Ökonom, wohnhaft in L-2518 Luxembourg, 97, Rue Schetzel
 - 3.- Herr Pieter Andries DU PLESSIS, Ingenieur, beruflich wohnhaft in L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile, mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (EUR 100.-).

In der Versammlung wurden folgende Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Herr Ingolf ERB überträgt alle seine Anteile (125) an Herrn Christos ATHANASIADIS, sodass sich folgende Anteilsvergabe ergibt:

1. Ingolf ERB	0 Anteile
2. Christos ATHANASIADIS	125 Anteile
Gesamt:	125 Anteile

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt des alleinigen Geschäftsführers Herrn Ingolf ERB an.

Dritter und letzter Beschluss

Als neuer Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer Herr Pieter Andries DU PLESSIS, Ingenieur, beruflich wohnhaft in L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf, bestimmt. Die Gesellschaft wird durch alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten.

Alle Beteiligten erhielten eine Durchschrift dieser Generalversammlung und sind mit den gefassten Beschlüssen einverstanden gewesen.

Remerschen, den 23.10.2015.

Référence de publication: 2015174467/31.

(150193744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Caramence, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.188.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2015 a décidé de renouveler:

- Monsieur Patrice Minaud, administrateur de société, né le 14 août 1969 aux Sables d'Olonne (France), demeurant à F-76210 Parc d'Anxtot (France), 40A, rue des Calettes, dans ses fonctions d'Administrateur Unique de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020;
- La société à responsabilité limitée SWL S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.782, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 26 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015174292/17.

(150193704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Reba Capital Investments S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.325.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR, a Société en Commandite par Actions sous forme de Société d'Investissement en Capital à Risque, existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.325 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 127 on 15 January 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 28 March 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1883 on 18 July 2014.

The meeting was opened with Mrs. Khadidia Timera, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anissa-Sophie Kabbage, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. Pursuant to article 24 of the articles of association of the Company, the shareholders being all present or represented and considered themselves as being duly convened and informed of the below agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- III. It appears from the above-mentioned attendance list, that all outstanding shares representing the entire share capital of the Company, are duly represented at the present meeting.
- IV. The quorum required to deliberate and vote on the items on the agenda below is fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and each resolution must be passed by the affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting.
 - V. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
 - VI. The agenda of the present meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

- 1. Amendment of the Company's name and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
- 2. Acknowledgement of the change of name of the general partner of the Company and subsequent amendment of article 18 of the articles of association
 - 3. Transfer of the registered office of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's name to "Reba Capital Investments S.C.A. - SICAR" and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"There exist among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement en capital risqué under the name of Reba Capital Investments S.C.A. - SICAR, (hereinafter the "Company")".

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge the change of name of the general partner and to subsequently amend article 18 of the articles of association of the Company. Therefore, article 18 of the articles of association shall henceforth read as follows:

"The Company shall be managed by Reba Capital GP S.à r.l., a société à repsonsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as associé commandité-gérant (the "General Partner").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the Company's registered office from its current location at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, to its new location at Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg with immediate effect.

Consequently the general meeting decides to amend the first paragraph of article four and the second paragraph of article twenty-four of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

- "Art. 4. First paragraph. The registered office of the Company shall be in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner."
- "Art. 24. Second paragraph. "The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Senningerberg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at third Wednesday of the month of June each year at 4.00p.m. (CET). If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

There being no further business, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: K. TIMERA, S. WOLTER, A.-S. KABBAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174689/91.

(150193075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 80.391.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Référence de publication: 2015174293/11.

(150193776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 80.391.

R.C.S. Luxeliloonig B 80.391.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 26 octobre 2015

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Fernando Fonseca Cristino Coelho, Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa et Mme Susana Maria Luiz Figueiredo Vicente, résidant tous professionnellement au 41 R/R Av. Alvares Cabral, P-1250 Lisboa comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.
- de réélire Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2018.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Référence de publication: 2015174294/17.

(150193777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Carolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 77, route d'Arlon.

R.C.S. Diekirch B 96.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174295/10.

(150193176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.540.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre de démission en date du 22 Octobre 2015, que M. Jean-Romain Lhomme a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la société avec effet au 22 Octobre 2015.

Par suite, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr. Pascal Leclerc Gérant B
- Mr. Mark M. Hedstrom Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Najat Mokhnache

Référence de publication: 2015174310/16.

(150193558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Cavaletti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174297/9.

(150193526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Cavaletti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174298/9.

(150193531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Caves Maia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 45, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 139.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174299/9.

(150193376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.221.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of October.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.221 (the "Company" - the "Meeting").

The Company was incorporated on 15 December 2014 pursuant to a deed of demerger of Data Center S.C.A. (renamed Data Center II S.C.A.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139, recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 152 of 20 January 2015.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 6 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1304 dated 20 May 2015, page 62546.

The Meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, who presides as chairperson (the "Chairperson").

The Chairperson appoints as secretary of the Meeting and the Meeting elects as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to these minutes, after having been initialled ne varietur by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:



- I. that the shareholders of the Company waive the prior convening notice to the Meeting and declare having been fully informed of the agenda of the Meeting sufficiently in advance.
- II. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders.
 - III. that the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda

- a. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty-five thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 925,780.24) so as to raise it from its current amount of nine hundred twenty-six thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 926,780.24), to an amount of one million eight hundred fifty-two thousand five hundred sixty Euros and forty-eight Cents (EUR 1,852,560.48), by the issue of:
- twenty-six million nine hundred and twelve thousand four hundred and eighty-three (26,912,483) class A1 old investment shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Old Investment Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A1 Old Investment Shares (the "New Class A1 Old Investment Shares");
- twenty-eight million one hundred and eighty-four thousand five hundred and eighty-three (28,184,583) class A1 new investment shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 New Investment Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A1 New Investment Shares (the "New Class A1 New Investment Shares" and together with the New Class A1 Old Investment Shares, the "New Class A1 Shares");
- Thirty-seven million four hundred eighty thousand nine hundred fifty-eight (37,480,958) class A3 shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A3 Shares (the "New Class A3 Shares" and together with the New Class A1 Shares, the "New Shares");

Full payment of the New Shares by incorporation of an amount of nine hundred twenty-five thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 925,780.24) from the share premium account reserve of the Company to its share capital and allocation of:

- the New Class A1 Shares to ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379 ("ColData"); and
- the New Class A3 Shares to Data Genpar Master Vehicle S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.585 (the "SCS").
- b. Subsequent amendment of the Article 5.1 (Outstanding share capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and
 - c. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty-five thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 925,780.24) so as to raise it from its current amount of nine hundred twenty-six thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 926,780.24), to an amount of one million eight hundred fifty-two thousand five hundred sixty Euros and forty-eight Cents (EUR 1,852,560.48), by the issue of twenty-six million nine hundred and twelve thousand four hundred and eighty-three (26,912,483) New Class A1 Old Investment Shares, twenty-eight million one hundred and eighty-four thousand five hundred and eighty-three (28,184,583) New Class A1 New Investment Shares and thirty-seven million four hundred eighty thousand nine hundred fifty-eight (37,480,958) New Class A3 Shares.

Payment

The New Shares are fully paid up by incorporation of an amount of nine hundred twenty-five thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 925,780.24) from the share premium account reserve of the Company to its share capital. The New Class A1 Shares are allocated freely to ColData and the New Class A3 Shares are allocated freely to the SCS.

Interim financial statements of the Company as of the date of the present Meeting have been given to the notary to prove the existence and amount of the share premium account reserve of the Company, and the notary expressly records this statement.

For the avoidance of doubt and as a result of the above, the Meeting ACKNOWLEDGES that the share premium account reserve of the Company will be reduced by an amount of nine hundred twenty-five thousand seven hundred eighty Euros and twenty-four Cents (EUR 925,780.24).



Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting RESOLVES to amend Article 5.1 (Outstanding share capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

- " **5.1. Outstanding share capital.** The share capital is set at EUR 1,852,560.48 (one million eight hundred fifty-two thousand five hundred sixty Euros and forty-eight cents), represented by:
- (a) 185,156,048 (one hundred eighty-five million one hundred fifty-six thousand forty-eight) limited shares of class A (the Class A Shares), being further sub-divided into two subclasses consisting of:
- (i) 129,139,484 (one hundred twenty-nine million one hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-four) class A1 shares (the Class A1 Shares), which are further sub-divided into 98,972,898 (ninety-eight million nine hundred and seventy-two thousand eight hundred and ninety-eight) Class A1 Old Investment Shares and 30,166,586 (thirty million one hundred and sixty-six thousand five hundred and eighty-six) Class A1 New Investment Shares; and
 - (ii) 56,016,564 (fifty-six million sixteen thousand five hundred sixty-four) class A3 shares (the Class A3 Shares);
 - (b) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares); and
- (c) 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Class B Shares shall be held by the Promoter in accordance with the Shareholders Agreement.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-)

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Data Center S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 193.221 (la «Société» - l'«Assemblée»).

La Société a été constituée en date du 15 décembre 2014 suivant un acte de scission de Data Center S.C.A. (renommée en Data Center II S.C.A.), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170139, enregistré par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 152 en date du 20 janvier 2015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 6 Mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 du 18 mai 2015, page 61307.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée désigne comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redangesur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence»)



signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que les actionnaires de la Société renoncent à l'avis de convocation préalable à l'Assemblée et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance.

II. qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires.

III. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes (EUR 925.780,24) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 926.780,24), à un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante euros et quarante-huit centimes (EUR 1.852.560,48), par l'émission de:
- vingt-six million neuf cent douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (26.912.483) actions de classe A1 ancien investissement, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe A1 Ancien Investissement»), ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions de Classe A1 Ancien Investissement existantes (les «Nouvelles Actions de Classe A1 Ancien Investissement»); et
- vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (28,184,583) actions de classe A1 nouvel investissement, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe A1 Nouvel Investissement»), ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions de Classe A1 Nouvel Investissement existantes (les «Nouvelles Actions de Classe A1 Ancien Investissement, les «Nouvelles Actions de Classe A1»); et
- Trente-sept millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-huit (37.480.958) actions de classe A3, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe A3»), ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions de Classe A3 existantes (les «Actions de Classe A3» et ensemble avec les Actions de Classe A1, les «Nouvelles Actions»);

libération intégrale des Nouvelles Actions par incorporation d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatrevingt euros et vingt-quatre centimes (EUR 925.780,24) du compte de réserve de prime d'émission de la Société à son capital social et allocation:

- des Nouvelles Actions de Classe A1 à ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379 («ColData»); et
- des Nouvelles Actions de Classe A3 à Data Genpar Master Vehicle S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.585 (la «SCS»).
- b. Modification subséquente de l'Article 5.1 (Montant du capital social) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et
 - c. Divers
 - L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes (EUR 925.780,24) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 926.780,24), à un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante euros et quarante-huit centimes (EUR 1.852.560,48), par l'émission de vingt-six million neuf cent douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (26.912.483) Nouvelles Actions de Classe A1 Ancien Investissement, vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (28,184,583) Nouvelles Actions de Classe A1 Nouvel Investissement et trente-sept millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-huit (37.480.958) Nouvelles Actions de Classe A3.

Paiement

Les Nouvelles Actions sont entièrement libérées par incorporation d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes (EUR 925.780,24) du compte de réserve de prime d'émission de la Société à son capital social. Les Nouvelles Actions de Classes A1 sont allouées gratuitement à ColData et les Nouvelles Actions de Classe A3 sont allouées gratuitement à la SCS.



Les états financiers intérimaires de la Société à la date de la présente Assemblée ont été transmis au notaire afin de prouver l'existence et le montant du compte de réserve de prime d'émission de la Société, et le notaire enregistre expressément le document.

Afin d'éviter toute ambiguïté et en conséquence de ce qui précède, l'Assemblée RECONNAIT que le compte de réserve de prime d'émission sera diminué d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes (EUR 925.780,24).

Seconde résolution

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 5.1. (Montant du capital social) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

- " **5.1. Montant du capital social.** Le capital social est fixé à un montant de 1.852.560,48 EUR (un million huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante euros et quarante-huit centimes), représenté par:
- (a) 185.156.048 (cent quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille quarante-huit) actions commanditaires de Classe A (les Actions de Classe A), subdivisées en sous-Classes de:
- (i) 129.139.484 (cent vingt-neuf millions cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre) actions de Classe A1 (les Actions de Classe A1), elles-mêmes subdivisées en 98.972.898 (quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt dix-huit) Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 30.166.586 (trente millions cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-six) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement; et
- (ii) 56.016.564 (cinquante-six millions seize mille cinq cent soixante-quatre) actions de Classe A3 (les Actions de Classe A3);
 - (b) 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions commanditaires de Classe B (les Actions de Classe B); et
- (c) 100 (cent) actions commanditées de Classe C (les Actions de Classe C), ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement dénommées actions commanditaires et les Actions de Classe C sont dénommées actions commanditées, et les termes actionnaire commanditaire et actionnaire commandité sont à interpréter en conséquence.

Les Actions de Classe B sont détenues par le Promoteur conformément au Pacte d'Actionnaires. Nonobstant les dispositions du présent Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être faite conformément aux dispositions y relatives du Pacte d'Actionnaires.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 22 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17584. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174323/243.

(150193500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag vom 12. Oktober 2015

Aufgrund des Kauf- und Abtrefungsverfrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 12. Oktober 2015 haben sich folgende Änderungen in der Teilhabersfruktur der Gesellschaft ergeben:



- CENSI Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 159.894 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile

- SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 164.318 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 A-Anteile und 12.500 B-Anteile.

Référence de publication: 2015174300/19.

(150193306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174302/10.

(150193420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Whale Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.196.

- Constituée en date du 19 novembre 2008 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2974 du 17 décembre 2008.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 février 2014 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de 6 ans, comme suit:

Aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt
- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015175489/25.

(150194321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 2 juin 2015 à 10.00 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- de renouveler le mandat de Monsieur Kris GOORTS en tant que président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2019;



Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015174303/12.

(150193628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Claremont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.737.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174304/9.

(150193359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Claremont Restaurant Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.840.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174305/9.

(150193360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Clio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.572.

A titre informatif, veuillez noter que M. Grégory Noyen, administrateur de la Société, réside désormais professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174307/10.

(150193379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

DMB Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 52.873.

L'an deux mille quinze, le sept octobre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.M.B. Holding S.A., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.873, constituée suivant acte notarié en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 17 janvier 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 639 du 10 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
- 2. Nomination d'un liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.



II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

- III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.
- IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Edwin DE MEESTER, pilote de lignes, né le 11 novembre 1960 à Kortrijk, Belgique et demeurant à L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Elvinger, C. Oberhag, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 octobre 2015. GAC/2015/8634. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174321/68.

(150193304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

CM Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 185.672.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la gérance Signature

Référence de publication: 2015174308/11.

(150193663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Cocteau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.275.

L'an deux mille quinze, dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COCTEAU S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 50.275, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 13 juin 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3215 du 18 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):
- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.



Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 octobre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 23637. Reçu douze euros

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174309/71.

(150193857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 78.910.

Résolution unique

L'adresse de Monsieur Willem VAN CAUTER, associé et gérant, est à remplacer par la nouvelle, à savoir:

4D, Rue Pletzer

L-8080 Bertrange

L'adresse de Monsieur Fouad GHOZALI, associé, est à remplacer par la nouvelle, à savoir:

21, Rue des Merisiers

L-8253 Mamer

Pour extrait analytique

COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION SARL

Référence de publication: 2015174312/16.

(150193678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Crossover Prod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.078.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Amaury CHOTARD, chanteur, né le 08 juin 1989 à Le Chesnay, demeurant à F-27850 Menesqueville, 34, Rue Planche-botte,

ici représenté par Monsieur Anthony CHOTARD, comptable, né le 21 octobre 1975 à St. Dizier, demeurant professionnellement à L-3397 Roeser, 2, rue du Brill, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «CROSSOVER PROD S.à r.l.», avec siège social à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg



sous le numéro B 177.078, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1537 du 27 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

- II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant à l'associé unique, prénommé.
- III. L'associé pré-qualifié, présent ou représenté, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch à l'adresse suivante: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
 - 2 Divers

Après en avoir délibéré, le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch à l'adresse suivante: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Roeser, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17681. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174316/55.

(150193173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Délices des Mers S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4540 Differdange, 19, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 189.116.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note qu'à partir du 21 octobre 2015, je démissionne de mon poste de gérant administratif au sein de la société:

DELICES DES MERS S.àr.1

R.C. B189116

Differdange, le 21 octobre 2015.

FERNANDES FELIX Antonio Jorge.

Référence de publication: 2015174322/12.

(150193287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Olaregen Research Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 33, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 200.948.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 15 th day of October Before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette,

The following parties appeared:

- Mr. Kristofer LACARRERE, born on the 5 th of April 1965 in Paris (F), professionally residing at 160 East 38 th street, 5E, New York, NY 10016, USA;
- Mr. Aniket KALOTI, born on the 26 th of May 1979 in Jalgaon (Inde), residing in New York, at 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA;
- Mrs. Michelle STARR, born on the 20 th of July 1953 in Brooklyn (USA), residing in New York, at 226, Westchester ave. 2 Floor, Mount Vernon, NY 10552-3229, USA;
- The company "UBER HOLDINGS S.à r.l.", incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of the notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, of 28 July 2015, with registered office at 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies under the number B199.228, whose permanent representative is Mr Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, born on 21 st of May 1965 in Bronxville (USA), residing professionally at 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Represented herein by Mrs Monique GOLDENBERG, residing professionally in Esch-sur-Alzette (L), by virtue of proxies under private agreement given.

The said proxies, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing parties shall remain appended hereto

The above parties, as represented, have declared their intention to form a limited liability company and have drawn up the Articles of Association thereof as follows:

Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name - Legal Form. A limited liability company named "OLAREGEN RESEARCH HOLDINGS" is hereby formed by the aforementioned parties and any other parties who may subsequently acquire shares created hereafter.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office is established in Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other town by decision of the general meeting.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The company is established for an unlimited term.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of associates adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Purpose.

- 4.1 The object of the company is to acquire participating interests in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, to acquire any kind of transferable securities via purchases, subscriptions or any other means as well as to dispose thereof via sales, exchanges or any other means, to manage and develop its portfolio and to acquire, sell and develop patents and licenses associated thereto.
- 4.2 The company may lend and borrow with or without collateral. It may take part in the creation and/or development of other companies and lend them its support.
- 4.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property related directly or indirectly to the realization of its corporate object or likely to contribute to such realization.
- 4.4 Generally speaking, it may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment

Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by 1,000,000 (one million) shares, without nominal value.



Art. 6. Shares.

- 6.1 The ownership of shares results from the present articles or from the transfer of shares regularly agreed, without issuance of any certificate.
 - 6.2 Each share gives right to a proportional number of shares existing of the corporate assets, as well as to profits.

Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 The shares of the company are fully transferable between associates.
- 7.2 The shares may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given in a general meeting of the associates representing at least three quarters of the share capital.
 - 7.3 In the case of the transfer of shares, the other associates have a preemptive right.
- 7.4 The death, suspension, bankruptcy or insolvency of one of the associates shall not lead to the termination of the company.
- 7.5 In the event of shares being handed down by reason of death, the shares may not be transferred by reason of death to non-associates unless unanimous approval of the surviving associates.
 - 7.6 In case of refused approval, the procedure will be conducted in accordance with the article 7.2.

Art. 8. Creditors.

8.1 The heirs and representatives or legal beneficiaries and creditors of an associate may not under any pretext request any affixing of seals on the assets and documents of the company, nor may they become involved in any way whatsoever in any administrative actions thereof. In order to exercise their rights, they must rely on the company inventories and on the decisions of the general meetings.

Decisions of the associates

Art. 9. Collective decisions of the associates.

- 9.1 Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own; the number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns.
 - 9.2 Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.
- 10.2 Any collective decisions whose object is an amendment of the Articles of Association require the vote of associates representing three quarters of the share capital.

Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

- 11.1 The company shall be administrated by a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to any and each of the class A managers and the class B managers, depending of the context and as applicable.
- 11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of associates.

Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

- 12.1 The managers shall be appointed by the general meeting of associates which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of associates shall appoint at least one (1) class A manager and one (1) class B managers. Their powers shall be defined in the appointment deed.
- 12.2 The executive chairman of the board of managers shall be appointed from among the class B managers (the "Executive Chairman").

Art. 13. Convening meetings of the board of managers.

- 13.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 13.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers not less than five (5) Business Days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 13.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.



Art. 14. Conduct of meetings of the board of managers.

- 14.1 The board of managers shall elect among its members a chairman who shall be appointed among the class B managers in accordance with article 12.2. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 14.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another class B manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 14.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager irrespective of the class to which he/she belongs, as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 14.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 14.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a quorum of the managers is present or represented, meaning at least a majority of class A managers and a majority of class B managers.
- 14.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers.

15.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 16. Responsibility of the board of managers.

16.1 The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties. The manager or managers are authorized to pay an interim dividend under the conditions laid down by the law.

Art. 17. Appointment of the supervisory board of Investments.

- 17.1 The Company shall have a supervisory board of investments composed of supervisors (the "Supervisors" or the "Supervisory Board") which shall be in charge of overseeing the work being done by the board of managers including their compensation if any. Similarly, The Supervisory Board of Investments should be consulted by the Board of Managers on such matters as they may determine they need consulting on.
 - 17.2 The Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of associates by simple majority.
- 17.3 The Supervisory Board shall have a chairman. Except for the initial chairman, the chairman of the Supervisory Board shall be elected by a majority of the votes. If the chairman is unable to attend any meeting of such Supervisory Board, then another Supervisor shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.
- 17.4 Except upon special delegation by the board of managers, no supervisor shall have the power whatsoever to bind the Company.

Art. 18. Conduct of meetings of the Supervisory Board of Investments.

18.1 Business shall be transacted and decision shall be taken at any meeting of the Supervisory Board only if at least a majority of the members of the Supervisory Board are present or represented.

Art. 19. Convening meetings of the Supervisory Board.

- 19.1 In regards to the Supervisory Board, the notice shall be sent not less than five (5) business days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Supervisory Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board which has been communicated to all supervisors.
- 19.2 No prior notice shall be required in case all supervisors are present or represented at a Supervisory Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Supervisory Board.



Financial year - Allocation of profits

Art. 20. Financial year.

- 20.1 The company's financial year shall begin on 1 January and end on the last day of December of each year.
- 20.2 Each year, on the last day of December, an inventory of the assets and liabilities of the company shall be prepared, as well as a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 21. Allocation of profits.

- 21.1 The income of the company, after deduction of overheads, expenses, amortizations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.
- 21.2 Five percent (5 %) shall be retained from net profits for the provision of a reserve fund; this retention shall cease to be obligatory once the reserve fund reaches one-tenth of the capital.
 - 21.3 The balance is at the disposal of the general meeting of associates.
- 21.4 The associates may decide, by the majority laid down the related laws, that the profit, after deduction of the reserve, shall be carried forward or appropriated to an extraordinary reserve fund or distributed to the associates.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - Liquidation.

- 22.1 In the event that the company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in Article 142 of the Law of 10 August 1915 and its amending legislation or, failing that, by Order of the President of the District Court at the request of any interested individual.
 - 22.2 The liquidator(s) shall have the widest powers to sell off assets and pay off liabilities.

General clause - Governing law

Art. 23. Governing law. The Law of 10 August 1915 and its amending legislation remain applicable where there is no written derogation in the present articles.

Transitional measure

By exception, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to 1,000,000 (one million shares without nominal allocated	as follows:
1- Kristofer LACARRERE	730,000
2- Aniket KALOTI	200,000
3- Michelle STARR	50,000
4- UBER HOLDINGS S.à r.l.	20,000
Total of shares	1,000,000

The share capital has been fully paid-up through a contribution in kind according the terms of an existing debt, proof of which was provided to the Notary drawing up this document who expressly acknowledges this fact.

Estimate of expenses

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the company or that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the sum of

Extraordinary general meeting

Subsequently, the associates have come together in an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is established at 33, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- 2.- The following individuals have been appointed as class A managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:
- Mr. Aniket KALOTI, born on 26 th of May 1979 in Jalgaon, residing in New York, at 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA
- Mr Kristofer LACARRERE, born on 5 th of April 1965 in Paris, residing in New York, at 160 East 38 th Street, Suite 5E, New York, NY 10016, USA
- Mrs. Michelle STARR, born on the 20 th of July 1953 in Brooklyn, residing in New York, at 226, Westchester ave. 2 Floor, Mount Vernon, NY 10552-3229, USA;



- 3.- The following individual has been appointed as class B manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:
- Mr. Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, born on 21 st of May 1965 in Bronxville, residing professionally at 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- 4.- The Company shall be bound by (i) the sole signature of any manager for any payment or obligation not exceeding EUR 10,000 (ten thousand Euros) and (ii) the joint signature of any category A manager together with any category B manager for any payment or obligation, equal or greater than EUR 10,000 (ten thousand Euros).
- 5.- The following individuals have been appointed as members of the Supervisory Board of Investments of the Company with immediate effect until the next annual general meeting which will be held in 2016:
- Mr. Kristofer LACARRERE, born on 5 th April 1965 in Paris, residing in New York, at 160 East 38 th Street, Suite 5E, New York, NY 10016, USA
- Mr. Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, born on 21 th of May 1965 in Bronxville, residing at 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg
- Mr. Aniket KALOTI, born on the 26 th of May 1979 in Jalgaon, residing in New York, at 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Kristofer LACARRERE, né le 5 avril 1965 à Paris (F), demeurant à New York, au 160 East 38 th Street, Suite 5E, New York, NY 10016, USA;
- Monsieur Aniket KALOTI, né le 26 mai 1979 à Jalgaon (Inde), demeurant à New York, au 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA;
- Madame Michelle STARR, née le 20 juillet 1953 à Brooklyn (USA), demeurant à New York, au 226, Westchester ave. 2 Floor, Mount Vernon, NY 10552-3229, USA;
- La société «UBER HOLDINGS S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2015, ayant son siège social au 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199.228, dont le représentant permanent est Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, né le 21 mai 1965 à Bronxville (USA), demeurant au 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Ici représentés par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données.

Lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1** er . **Dénomination Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «OLAREGEN RESEARCH HOLDINGS».
 - Art. 2. Siège Social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), divisé en 1.000.000 (un million) de parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.
- 6.2 Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

- 7.1 Les parts sont librement cessibles entre associés.
- 7.2 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - 7.3 En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.
 - 7.4 Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.
- 7.5 En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.
 - 7.6 En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 7.2.
- **Art. 8. Créanciers.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Décision des associés

Art. 9. Décision collectives des associés.

- 9.1 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.
 - 9.2 Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 10.2 Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 11.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Toute référence faite ci-après au(x) «gérants» doit être lue comme une référence à chacun et à tout gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, en fonction du contexte et le cas échéant.
- 11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.



Art. 12. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 12.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Une assemblée générale des associés va nommer au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.
 - 12.2 Le président du conseil de gérance (le «Président») est nommé parmi les gérants de catégorie B.

Art. 13. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 13.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 13.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum cinq (5) jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 13.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 14.1 Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président du conseil de gérance qui doit être nommé conformément à article 12.2 parmi les gérants de catégorie B. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 14.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant de catégorie B comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 14.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant, quelque que soit sa catégorie, comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 14.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société. 14.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, c'est-à-dire au moins une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.
- 14.6 Les décisions sont prises par vote à la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 14.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Art. 16. Responsabilité du conseil de gérance.

16.1 Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 17. Nomination du conseil des superviseurs d'investissements.

- 17.1 La Société dispose d'un conseil des superviseurs d'investissements (les «superviseurs» ou le «conseil des superviseurs») qui seront chargés de superviser le travail accompli par le conseil de gérance ainsi que leur rémunération si applicable. De même, le conseil de gérance pourra consulter le conseil des superviseurs pour toute question.
 - 17.2 Le conseil des superviseurs est nommé par l'assemblée générale des associés par majorité simple.



- 17.3 Le conseil des superviseurs a un président. A l'exception du président initial, le président du conseil des superviseurs est élu par une majorité des voix. Si le président n'est pas en mesure d'assister aux réunions du conseil des superviseurs, alors un autre superviseur sera nommé pour agir en tant que président temporaire lors de la réunion.
 - 17.4 Sauf sur délégation spéciale du conseil de gérance, aucun superviseur n'a le pouvoir d'engager la Société.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil des superviseurs d'investissements.

18.1 Aucune affaire ne pourra être traitée et aucune décision ne pourra être prise que s'il y a au moins une majorité des membres du conseil des superviseurs qui sont présents ou représentés.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil des superviseurs.

19.1 En ce qui concerne le conseil des superviseurs, l'avis de convocation doit être envoyé au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque superviseur, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de superviseurs dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de superviseurs, communiquée à tous les membres du conseil de superviseurs.

19.2 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les superviseurs seront présents ou représentés à un conseil de superviseurs et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de superviseurs.

Année sociale - Affectation des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 20.2 Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

- 21.1 Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.
- 21.2 Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.
 - 21.3 Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.
- 21.4 Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution - Liquidation.

- 22.1 En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.
 - 22.2 Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les parties comparantes déclarent souscrire à 1.000.000 (un million) comme suit:

1- Kristofer LACARRERE	730.000
2- Aniket KALOTI	200.000
3- Michelle STARR	50.000
4- UBER HOLDINGS S.à r.l.	20.000
Total	1.000.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950-EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 2.- Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie A avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
- Monsieur Aniket KALOTI, né le 26 mai 1979 à Jalgaon (Inde), demeurant à New York, au 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA,
- Monsieur Kristofer LACARRERE, né le 5 avril 1965 à Paris (F), demeurant à New York, au 160 East 38 th Street, Suite 5E, New York, NY 10016, USA,
- Madame Michelle STARR, née le 20 juillet 1953 à Brooklyn (USA), demeurant à New York, au 226, Westchester ave. 2 Floor, Mount Vernon, NY 10552-3229, USA;
 - 3.- La personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
- Monsieur Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, né le 21 mai 1965 à Bronxville (USA), demeurant professionnellement au 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg
- 4.- La Société sera engagée par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement ou obligation ne dépassant pas le montant de EUR 10.000 (dix mille euros) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ainsi qu'un gérant de catégorie B pour tout paiement ou obligation qui égales ou supérieures à 10 000 EUR (dix mille euros).
- 5.- Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil des superviseurs d'investissements avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2016:
- Monsieur Kristofer LACARRERE, né le 5 avril 1965 à Paris, demeurant à New York, au 160 East 38 th Street, Suite 5E, New York, NY 10016, USA
- Monsieur Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, né le 21 mai 1965 à Bronxville, demeurant au 33, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg
- Monsieur Aniket KALOTI, né le 26 mai 1979 à Jalgaon, demeurant à New York, au 465 Main St, Apt. 8D, New York, NY 10044, USA

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2015. EAC/2015/24259. Reçu soixante-quinze euros= 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2015.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2015174624/463.

(150193709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.221.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1292 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174324/9.

(150193513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Data Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.216.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1294 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174326/9.

(150193557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 139.919.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2015

L'associé unique de la Société:

- approuve les rapports des liquidateurs et du commissaire à la liquidation;
- donne décharge aux liquidateurs, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 19 octobre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Dax S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015174327/21.

(150193215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.059.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1 er septembre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 1 er septembre 2015 que:

- Mme Julia Vogelweith avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérante de la société, avec effet à partir du 1 ^{er} Septembre 2015.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015174334/15.

(150193624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174328/10.

(150193522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Dibelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 184.310.

_

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Valéry GUDERZO, gérant, né le 13 mars 1964 à Grenoble, demeurant à F-20137 Porto Vecchio, 46, les terrasses du levant,

ici représenté par Monsieur Anthony CHOTARD, comptable, né le 21 octobre 1975 à St. Dizier, demeurant professionnellement à L-3397 Roeser, 2, rue du Brill, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Dibelux S.à r.l.», avec siège social à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184.310, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 2014, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 920 du 10 avril 2014, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 septembre 2014, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 3085 du 23 octobre 2014 (ci-après «la Société»).
- II.- Le capital social de la Société est de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant à l'associé unique, prénommé.
- III. L'associé pré-qualifié, présent ou représenté, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch à l'adresse suivante: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill et modification subséquente de l'article 3 (alinéa 1) des statuts de la Société;
 - 2. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch à l'adresse suivante: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill et décide de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 3. (Alinéa 1). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Roeser.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Roeser, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17683. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174330/53.

(150193184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Dream GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.043.

EXTRAIT

En date du 21 octobre 2015, les mandats de Steven Barnes et Aurélien Vasseur comme gérants de la Société ont pris fin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174331/13.

(150193917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Delek-Belron Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174333/10.

(150193405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Financière de la charcuterie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.629.

Résolutions de l'actionnaire en date du 14 octobre 2015

Le mandat de gérant de Monsieur Claude CRAUSER, née le 22 avril 1981 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de Monsieur Sinan SAR, née le 5 juin 1980 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de Monsieur Jean FELL, née le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Le mandat de gérant de la Financière de la charcuterie JV, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167.629, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour Financière de la Charcuterie United International Management S.A.

Référence de publication: 2015175093/22.

(150194393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174335/9.

(150194370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Dessine-Moi un Jardin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 107.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174337/9.

(150193138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

DETEGO Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 164.615.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DETEGO Group S.A.», ayant son siège social à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.615, constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3119 du 25 juillet 2020 décembre 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony CHOTARD, comptable, demeurant professionnellement à L-3397 Roeser, 2, rue du Brill

Le président désigne comme secrétaire Madame Séverine TENCONI, assistante administrative, demeurant professionnellement à L-3397 Roeser, 2, Rue du Brill.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony CHOTARD, comptable, demeurant professionnellement à L-3397 Roeser, 2, rue du Brill

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Que toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de l'adresse actuelle L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch à l'adresse suivante L-3397 Roeser, 2, rue du Brill;
- 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1, (deuxième alinéa), des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
 - 3 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch à l'adresse suivante L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1, alinéa 2, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er. (Alinéa 2). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Roeser.»



Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Roeser, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, S. TENCONI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17682. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174338/62.

(150193179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Sweet Break S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 200.949.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Vanessa LARVOR, commerçante, née à Cannes (France) le 20 juillet 1978, demeurant à B-6792 Halanzy, rue des Buissons, 16.
- 2) Monsieur Steve DETHIER, commerçant, né à Esch-sur-Alzette le 12 avril 1979, demeurant à B-6792 Halanzy, rue des Buissons, 16.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- **Art. 1** er . La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "SWEET BREAK s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le commerce limité aux foires et marchés, comme la vente de jouets, de boissons alcoolisées et non alcoolisées et de confiserie, l'achat d'attractions ainsi que la petite restauration.

La société a également pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés ainsi qu'à des sociétés.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.



En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
 - Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Vanessa LARVOR, préqualifiée, trente parts sociales	30
2) Monsieur Steve DETHIER, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Vanessa LARVOR, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Steve DETHIER, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances:
- pour tout montant inférieur ou égal à deux mille cinq cents euros (\in 2.500.-), par la signature individuelle de la gérante technique;
- pour tout montant supérieur à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
 - 4) Le siège social est fixé à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LARVOR, DETHIER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174770/136.

(150193771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



DFR SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 194.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2015

Il en résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2015, que Monsieur Paulo Jorge INACIO DA SILVA, né le 15 août 1980 à Batalha-Leiria (P) a changé d'adresse est demeure à L-9011 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange et que le gérant technique Monsieur Danilo FARIA ROCHA, serveur, né le 8 juin 1991 à Ribeira Brava (P), demeure à 14, Rue de Mersch L-7410 Angelsberg.

Dans les domaines techniques, le gérant technique a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société, dans les domaines administratifs, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

Fait à Angelsberg.

COMPTABILITE STC SARL

Mandataire

Référence de publication: 2015174339/17.

(150193483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

TMF 777 A SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.952.

Extrait du 20 octobre 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de TMF 777 A SCSp, société en commandite spéciale.

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. TMF 777 S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 21.09.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B200417 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «TMF 777 A SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 20 octobre 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015174802/37.

(150193794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Diamond I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.433.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174340/9.

(150193316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Diamond I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.433.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2015:

Le renouvellement du mandat de Deloitte Audit Sàrl, 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

A la date du 23 octobre 2015, jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Christian Huber, Administrateur, demeurant professionnellement au 21-23, Untere Donaustrasse à A -1029 Vienne.
- M. Andreas Berti, Administrateur, demeurant professionnellement au 21-23, Untere Donaustrasse à A -1029 Vienne.
- M. Arnd Wolfgang Münker, Administrateur, demeurant professionnellement au 21-23, Untere Donaustrasse à A -1029 Vienne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

UBP Asset Management (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2015174341/21.

(150193317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Dimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015174342/13.

(150193262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

DWS ACCESS Wohnen Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 182.775.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement d'adresse de M. Roman Burger, gérant de catégorie B, désormais résidant au 101, Hohemarkstraße, 61440 Oberursel, Allemagne.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174345/11.

(150193475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Ditco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.033.

Les décisions suivantes ont été prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société en date du 14 octobre 2015:

- confirmation que le mandat de Monsieur Faisal Y. El-Khereiji expire en date du 14 octobre 2015;
- renouvellement des mandats de Monsieur Mohammed Y. El-Khereiji et de Monsieur Urs Gassmann avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
 - confirmation que le conseil d'administration de la Société est composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Mohammed Y. El-Khereiji; et
 - * Monsieur Urs Gassmann; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015174343/20.

(150193128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Domulux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.916.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015174344/10.

(150193918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

DWS ACCESS Wohnen Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 182.861.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement d'adresse de M. Roman Burger, gérant de catégorie B, désormais résidant au 101, Hohemarkstrafte, 61440 Oberursel, Allemagne.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174346/11.

(150193476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Enterprise technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015174351/13.

(150193898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.925,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

En date du 16 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1. L'acceptation de la démission de Monsieur Jean-Jacques Josset de ses fonctions de gérant, de classe A, de la Société avec effet au 16 octobre 2015;
 - 2. Election d'une nouvelle gérante, de classe A, à compter du 16 octobre 2015, pour une durée Indéterminée:
- Madame Ariane KLAPS, née le 28 septembre 1977, à Bree, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elba Lux S.à r.I. Marija Prechtlein *Gérante A*

Référence de publication: 2015174349/18.

(150193163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Elyseum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 188.939.

Extrait du Conseil d'Administration du 1 er septembre 2015

Le Conseil d'Administration a adopté les résolutions suivantes:

- la nomination de Monsieur Yann Thomas, domicilié au 29 rue de Bassano, 75008 Paris, en tant qu'administrateur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- la nomination de Monsieur Arnaud Bouvard, domicilié au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2015.

Référence de publication: 2015174350/15.

(150193458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

European Cooling 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.640.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.765.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 23,005.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146, et Cool Management Participation S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.633 que quarante-deux mille huit cent cinquante-quatre (42,854) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., préqualifiée, au profit de Cool Management Participation S.C.S, préqualifiée, le 19 octobre 2015.

En conséquence de ce qui précède, au 19 octobre 2015, Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., préqualifiée, détient 27.096.435 parts sociales ordinaires dans la Société et Cool Management Participation S.C.S., préqualifiée, détient 5.351.177 parts sociales ordinaires dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015174353/21.

(150193275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015174352/13.

(150193823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

European Senior Secured Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.587.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174354/11.

(150193042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Global InfraCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.631,02.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.630.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 23 octobre 2015 que:

- Mr. Stewart Kam-Cheong et Mr. Eric Lie, ont démissionné de leurs fonctions de gérants de catégorie B avec effet au 23 octobre 2015.
- Mr. Serge MOREL, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 23 octobre 2015 et ce, pour une durée indéterminée.
- Mr. Maxime ROBERTI, né le 26 mars 1984 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 23 octobre 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose de la façon suivante:

Gérants catégorie A

- Mr. Werner Kerschl
- Mr. Mandeep Mundae

Gérants catégorie B

- Mrs Shao-Tchin Chan
- Mr. Serge Morel
- Mr. Maxime Roberti

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 octobre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015175117/30.

(150194241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.



European Senior Secured Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.587.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2015, les actionnaires de la société European Senior Secured Fund SICAV-SIF ont pris les résolutions suivantes:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Yves Wagner, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en qualité d'administrateur avec effet au 11 juin 2015;
- de renouveler les mandats de Madame Karla Rabusch, de Monsieur Richard Goddard, de Monsieur Michael Hogan, de Monsieur Jürgen Meisch et de Monsieur Yves Wagner en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;
- de renouveler le mandat de DELOITTE Audit SARL en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Avec effet au 10 juin 2015, Mr Michael Niedermeyer a démissionné en qualité d'administrateur de la société European Senior Secured Fund SICAV-SIF.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174355/20.

(150193067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

European Senior Secured S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.842.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174356/10.

(150193043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Easypet S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174358/10.

(150193156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Friday Street Mezzanine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.181.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015174399/14.

(150193912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.



Eco Nolet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 15, rue des Noyers. R.C.S. Luxembourg B 151.140.

L'an deux mille quinze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Gijsbertus NOLET, consultant, né à Nijmegen (Pays-Bas) le 16 août 1963, demeurant à L-7303 Steinsel, 15, rue des Noyers,

Ici représenté par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «INTARIS», ayant son siège social à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.132.129,

elle-même ici représentée par son gérant unique, à savoir:

Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, ayant pouvoir pour engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature et nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2011, numéro 1750,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ci-après désigné le «Comparant» ou l'«Associé».

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «ECO NOLET S.àr.l.», établie et ayant son siège social à L-7303 Steinsel, 15, rue des Noyers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.140, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date 20 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 12 mars 2010, numéro 542 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henry HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 10 septembre 2010, numéro 1862 (ci-après la «Société»).
 - Qu'en sa qualité d'Associé unique de la Société, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Gijsbertus NOLET, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 octobre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 3643. Reçu douze euros

Le Receveur (signé): André MULLER.



POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 26 octobre 2015. Référence de publication: 2015174359/59.

(150193907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

EDC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015174360/11.

(150193696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ellipsys Mosaïc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.610.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Samuel Pascal Joseph MORIN, né le 29 avril 1973, à La Rochelle (F), demeurant à F-54 800 Mars La Tour, 12, rue du Château.

Le comparant, en sa qualité d'unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ELLIPSYS MOSAÏC SARL», et a exposé au notaire instrumentant:

- que la société à responsabilité limitée «ELLIPSYS MOSAÏC SARL», dont le siège social se situe à L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2343 du 24 septembre 2013;
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 179.610;
- qu'elle a un capital de douze milles cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune,
 - que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), à la somme de quinze mille six cent vingt-cinq euros (15.625 euros), par l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Théophile GROS, né à Metz (F) le 7 février 1973, demeurant à F-57000 Metz, 8, rue des Jardins.

La présente augmentation de capital a été totalement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de procéder à la modification subséquente de l'article 5 comme suit:



" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à QUINZE MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 15.625,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, réparties comme suit:

Samuel MORIN, cent parts	100
Théophile GROS, vingt parts	25
Total des parts	125

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Morin, Th. Gros, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2015. EAC/2015/22152. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2015.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2015174362/59.

(150193761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Multilateral Trade SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.744.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à L DIFFERDANCE, en remplacement de Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 72 du 03 avril 1974;
 - Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, oublié au Mémorial Recueil Spécial C n° 732 du 15 avril 2011.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mai 2015, que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016, les mandats suivants:
- Monsieur Ahmed Mohamed Kamal LOTFY, domicilié 37, Tripoli Street, 11511 ABBAS EL AKKAD-NASR CITY-LE CAIRE en Egypte, comme administrateur et président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Tarek Hassan AMER, président directeur général de la banque National Bank of Egypt, demeurant au Caire en Egypte: administrateur.
- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Pour la société MULTILATERAL TRADE SPF S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015175278/23.

(150194324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck